



Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu

PROVINCE DE QUÉBEC

MRC DE PIERRE-DE SAUREL

MUNICIPALITÉ DE SAINT-ROCH-DE-RICHELIEU

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil de la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu tenue le 8 juillet 2025, à 19 h 30 sous la présidence de M. Alain Chapdelaine, Maire. Cette séance ouverte au public s'est tenue à la Mairie de la Municipalité, située au 1111, rue du Parc. Elle est diffusée en direct sur Facebook et est disponible sur la chaîne YouTube de la Municipalité dans les 48 heures suivant sa levée.

Présences :

M. Alain Chapdelaine	Maire	Présent
M. Steeve Coll	Conseiller district # 1	Présent
M. Martin Évangéliste	Conseiller district # 2	Présent
M. Martin Larivière	Conseiller district # 3	Présent
M. René Courtemanche	Conseiller district # 4	Présent
M. Denis Dugas	Conseiller district # 5	Présent
M. Guy Nadon	Conseiller district # 6	Présent

Autres présences :

Francis Dubreuil, directeur général et greffier-trésorier-adjoint par intérim;

Michèle Bérubé, directrice générale par intérim et responsable de l'urbanisme;

1. OUVERTURE

1.1 OUVERTURE DE LA SÉANCE

Le greffier-trésorier constate que le quorum est atteint et le président déclare l'assemblée ouverte.

1.2 MOMENT DE RÉFLEXION

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil observent un bref moment de recueillement.

2025-07-193 1.3 ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Denis Dugas :

D'adopter l'ordre du jour avec les modifications suivantes:

Report du point 2.1 Autorisation d'un droit de passage pour le club VTT Vagabond;

Ajout du point 2.2 Approbation des dépenses relatives aux travaux effectués dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - sous volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électroale (PPA-CE);

Ajout du point 6.1 Achat d'une sableuse pour l'épandage d'abrasif sur les trottoirs.

1. OUVERTURE

- 1.1 Ouverture de la séance
- 1.2 Moment de réflexion
- 1.3 Adoption de l'ordre du jour
- 1.4 Adoption de procès-verbaux

2. ADMINISTRATION

- 2.1 Autorisation d'un droit de passage pour le club de VTT Vagabond - REPORTÉ
- 2.2 Approbation des dépenses relatives aux travaux effectués dans le cadre du Programme d'aide à la voirie locale - sous volet projets particuliers d'amélioration par circonscription électroale (PPA-CE)

3. RESSOURCES HUMAINES

4. COMMUNICATION

5. FINANCES

- 5.1 Adoption du rapport des dépenses et autorisation de paiements (comptes payés et comptes à payer)

6. BIENS ET SERVICES

- 6.1 Achat d'une saleuse pour l'épandage d'abrasif sur les trottoirs

7. RÈGLEMENTS ET AFFAIRES JURIDIQUES

- 7.1 Autorisation de signer l'entente entre la Municipalité et le Centre de service scolaire pour la tenue du camp de jour 2025
- 7.2 Avis de motion et dépôt du projet de règlement 471-2025 modifiant le règlement de régie interne 441-2023 du Comité consultatif d'urbanisme

8. URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE

- 8.1 Dépôt du rapport du mois précédent sur l'émission des permis.
- 8.2 Dépôt du procès-verbal du comité consultatif d'urbanisme (CCU)
- 8.3 Approbation d'une demande au PIIA du secteur Cité Aneda sur le lot 6 635 712, futur 518 rue Gary
- 8.4 Approbation d'une demande au PIIA du secteur vieux-village, situé au 960 Saint-Joseph, pour rénovation
- 8.5 Radiation de droits de préemption sur les lots 6 561 362 et 6 561 363 se situant dans le secteur du prolongement de la rue Leclerc, phase 2
- 8.6 Ajout de trois panneaux d'arrêts respectivement sur la rue Saint-Pierre, la rue Sainte-Marie et de la rue Gary

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. LOISIRS ET CULTURE

11. AFFAIRES DIVERSES

12. CLÔTURE

- 12.1 Période de questions du public
- 12.2 Période d'intervention des élus
- 12.3 Levée de la séance

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-07-194 1.4 ADOPTION DE PROCÈS-VERBAUX

CONSIDÉRANT QUE la séance ordinaire du conseil de la municipalité s'est tenue le 3 juin 2025;

CONSIDÉRANT QUE les membres du conseil ont pris connaissance du procès-verbal de cette séance et renoncent à sa lecture;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Guy Nadon :

D'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du mois de juin 2025.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2. ADMINISTRATION

REPORTÉ 2.1 AUTORISATION D'UN DROIT DE PASSAGE POUR LE CLUB DE VTT VAGABOND - REPORTÉ

CONSIDÉRANT QUE la demande du Club de VTT Vagabond de reconduire la résolution 2022-12-372;

CONSIDÉRANT QUE le Club a fourni une preuve d'assurance;

De reconduire la résolution 2022-12-372 octroyant le droit de passage;

D'ajouter au droit de passage octroyé par la résolution 2022-12-372 le passage à l'intersection de la rue Saint-Nazaire et Principale; la rue Principale et Saint-Jean-Baptiste en direction du Café Victor (886 rue Saint-Pierre).

REPORTÉ

2025-07-195 2.2 APPROBATION DES DÉPENSES RELATIVES AUX TRAVAUX EFFECTUÉS DANS LE CADRE DU PROGRAMME D'AIDE À LA VOIRIE LOCALE - SOUS VOLET PROJETS PARTICULIERS D'AMÉLIORATION PAR CIRCONSCRIPTION ÉLECTROALE (PPA-CE)

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-Roch-de-Richelieu a pris connaissance des modalités d'application du volet Projets particuliers d'amélioration (PPA) du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL) et s'engage à les respecter;

CONSIDÉRANT QUE le réseau routier pour lequel une demande d'aide financière a été octroyée est de compétence municipale et est admissible au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ont été réalisés dans l'année civile au cours de laquelle le ministre les a autorisés;

CONSIDÉRANT QUE les travaux ou les frais inhérents sont admissibles au PAVL;

CONSIDÉRANT QUE le formulaire de reddition de comptes V-0321 a été dûment rempli;

CONSIDÉRANT QUE la transmission de la reddition de comptes des projets a été effectuée à la fin de la réalisation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE le versement est conditionnel à l'acceptation, par le ministre de la reddition de comptes relative au projet;

CONSIDÉRANT QUE si la reddition de comptes est jugée conforme, le ministre fait un versement aux municipalités en fonction de la liste des travaux qu'il a approuvés, sans toutefois excéder le montant maximal de l'aide tel qu'il apparaît à la lettre d'annonce;

CONSIDÉRANT QUE les autres sources de financement des travaux ont été déclarées;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Denis Dugas et appuyé par Monsieur Steeve Coll :

Que le conseil de la Municipalité de Saint-Roch-de Richelieu approuve les dépenses d'un montant de 28 983 \$ relatives aux travaux d'amélioration et aux frais inhérents admissibles mentionnés au formulaire V-0321, conformément aux exigences du ministère des Transports du Québec, et reconnaît qu'en cas de non-respect de celles-ci, l'aide financière sera résiliée.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

3. RESSOURCES HUMAINES

4. COMMUNICATION

5. FINANCES

2025-07-196 5.1 ADOPTION DU RAPPORT DES DÉPENSES ET AUTORISATION DE PAIEMENTS (COMPTES PAYÉS ET COMPTES À PAYER)

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend acte de la liste des comptes payés en vertu des dépenses incompressibles, de la délégation d'autoriser des dépenses du directeur

général et greffier-trésorier et des décisions prises lors de la dernière séance ordinaire du conseil;

CONSIDÉRANT QUE le conseil prend en compte la liste des comptes à payer faite conformément aux engagements de crédits et aux dépenses autorisées en vertu de la délégation du directeur général et greffier-trésorier;

CONSIDÉRANT QUE les listes des comptes payés et des comptes à payer sont conservées aux archives de la Municipalité et font partie intégrante de la présente résolution comme si elles étaient reproduites au long;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Guy Nadon et appuyé par Monsieur Martin Évangéliste :

D'approuver la liste des comptes payés pour le mois de juin totalisant la somme de 567 092.42 \$ et d'approuver la liste des comptes à payer pour le mois de juillet totalisant la somme de 188 857.08 \$.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

6. BIENS ET SERVICES

2025-07-197 6.1 ACHAT D'UNE SALEUSE POUR L'ÉPANDAGE D'ABRASIF SUR LES TROTTOIRS

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a fait l'acquisition en mars d'un tracteur multifonction pour le déneigement des trottoirs;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Denis Dugas :

D'acheter une saleuse ÉQUIFAB pour l'épandage d'abrasif sur les trottoir comptable avec le tracteur multifonction de marque CARRARO au montant 15 722.83 \$ taxes incluses;

De financer la dépense par le fonds de roulement sur une période de 10 ans.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

7. RÈGLEMENTS ET AFFAIRES JURIDIQUES

2025-07-198 7.1 AUTORISATION DE SIGNER L'ENTENTE ENTRE LA MUNICIPALITÉ ET LE CENTRE DE SERVICE SCOLAIRE POUR LA TENUE DU CAMP DE JOUR 2025

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a conclu une entente avec le centre de service scolaire pour l'utilisation de locaux à l'école de Saint-Roch dans le cadre du camp de jour;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Steeve Coll et appuyé par Monsieur René Courtemanche :

D'autoriser le directeur général à signer l'entente intervenue entre la Municipalité et le centre de service scolaire pour la saison 2025 du camp de jour.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-07-199 7.2 AVIS DE MOTION ET DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 471-2025 MODIFIANT LE RÈGLEMENT DE RÉGIE INTERNE 441-2023 DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME

Avis de motion est donné par Monsieur Denis Dugas qu'un règlement modifiant le règlement de régie interne du CCU sera déposé afin de permettre au membre de participer aux rencontres à distance par l'ajout du point 6.5 "Présence virtuelle"

Le projet de règlement 471-2025 modifiant le 441-2023 est déposé.

8. URBANISME ET GESTION DU TERRITOIRE

2025-07-200 8.1 DÉPÔT DU RAPPORT DU MOIS PRÉCÉDENT SUR L'ÉMISSION DES PERMIS.

Il est procédé au dépôt du rapport du mois de juin sur les permis en vigueur sur le territoire pour cette période.

2025-07-201 8.2 DÉPÔT DU PROCÈS-VERBAL DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (CCU)

Il est procédé au dépôt du procès-verbal du CCU s'étant tenu le 17 juin dernier.

2025-07-202 8.3 APPROBATION D'UNE DEMANDE AU PIIA DU SECTEUR CITÉ ANEDA SUR LE LOT 6 635 712, FUTUR 518 RUE GARY

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à autoriser une propriété de 2 étages ayant une bigénération intégrée selon les conditions du règlement de zonage.

CONSIDÉRANT QUE la recommandation favorable du CCU;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Larivière et appuyé par Monsieur René Courtemanche :

D'accepter la demande PIIA pour le lot 6 635 712, futur 518 rue Gary;

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-07-203 8.4 APPROBATION D'UNE DEMANDE AU PIIA DU SECTEUR VIEUX-VILLAGE, SITUÉ AU 960 SAINT-JOSEPH, POUR RÉNOVATION

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste à remplacer les deux portes avant pour des portes en acier blanches avec des carrelages sur la fenestration;

CONSIDÉRANT QUE la demande consiste également à remplacer la fenestration du mur avant et latéral pour des fenêtres blanches en PVC, coulissantes;

CONSIDÉRANT QUE d'origine la maison était en papier brique de couleur gris;

CONSIDÉRANT QUE la propriété ne possède pas de composante architecturale patrimoniale;

CONSIDÉRANT QUE les rénovations demandées seront une belle amélioration pour la propriété et le secteur;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Martin Évangéliste et appuyé par Monsieur Guy Nadon :

D'accepter la demande au PIIA du vieux village pour le 960 Saint-Joseph.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-07-204 8.5 RADIATION DE DROITS DE PRÉEMPTION SUR LES LOTS 6 561 362 ET 6 561 363 SE SITUANT DANS LE SECTEUR DU PROLONGEMENT DE LA RUE LECLERC, PHASE 2

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté un droit de préemption pour ces lots afin de permettre l'aménagement d'une rue dans l'éventualité qu'un quartier voie le jour en arrière de ces lots;

CONSIDÉRANT QU'il y a présence de milieux humides en arrière des lots visés;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Denis Dugas et appuyé par Monsieur Steeve Coll :

D'ordonner à la direction générale de procéder à la radiation du droit de préemption au registre foncier pour ces lots.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

2025-07-205 8.6 AJOUT DE TROIS PANNEAUX D'ARRÊTS RESPECTIVEMENT SUR LA RUE SAINT-PIERRE, LA RUE SAINTE-MARIE ET DE LA RUE GARY

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande pour l'installation d'un panneau d'arrêt au coin de la rue Hardy et Sainte-Marie afin de ralentir le trafic en provenance de la rue Saint-Pierre;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a procédé à l'analyse de l'intersection de la rue Saint-Pierre et Saint-Jean-Baptiste, devant l'église et qu'il a été convenu qu'un panneau d'arrêt serait requis en direction de la rue Principale;

CONSIDÉRANT QUE le développement immobilier "Cité Aneda" prolonge la rue Gary, il est requis d'installer un panneau d'arrêt au coin de la rue Saint-Joseph pour les véhicules en provenance du nouveau développement;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Steeve Coll et appuyé par Monsieur René Courtemanche :

D'ajouter des panneaux d'arrêt aux intersections énoncées dans les considérants.

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ

9. SÉCURITÉ PUBLIQUE

10. LOISIRS ET CULTURE

11. AFFAIRES DIVERSES

12. CLÔTURE

12.1 PÉRIODE DE QUESTIONS DU PUBLIC

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du public sont invités à poser leurs questions au conseil.

12.2 PÉRIODE D'INTERVENTION DES ÉLUS

Il est tenu une période au cours de laquelle les membres du conseil sont invités à tour de rôle à s'exprimer sur un sujet d'intérêt public relatif à la Municipalité.

2025-07-206 12.3 LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Monsieur René Courtemanche et appuyé par Monsieur Denis Dugas :

De lever la séance à 20 h 22

ADOPTÉ À L'UNANIMITÉ